



Décision du Maire N°18/2011

Nos réf : PK/JD/DB/MCR

Objet : Signature de l'Avenant n°1 au Marché « Réhabilitation et mise en conformité de sécurité – Bâtiment La Ferme » - Lot 2 – Entreprise MIGLIERINA BELFILS

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 02 novembre 2010 (Sous-Préfecture le 24 novembre 2010) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Monsieur le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ; le seuil des marchés est fixé à 300 000 €, et à 15 000 € les avenants ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature de l'Avenant n°1 au Marché cité en objet :

- Objet : moins value de 1 522,92 € HT soit 1 821,41 € TTC
Plus value de 582,68 € HT soit 696,88 € TTC
- Nouveau montant du Marché – Lot 2 : 7 082,35 € - 1 821,41 + 696,88 € = 5 957,82 € TTC
(Montant initial) (avenant n°1)

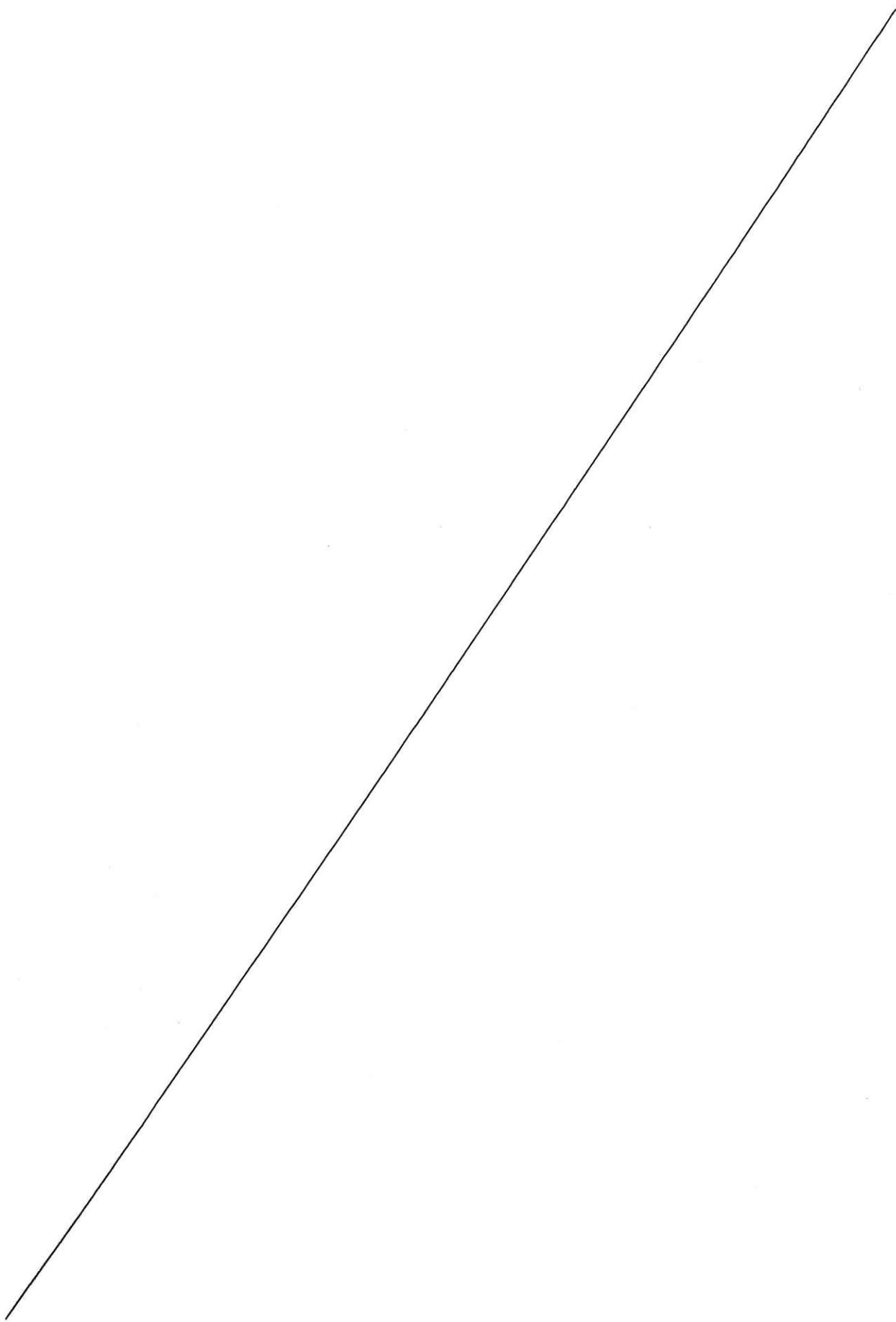
Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 02 juillet 2011

Le Maire,
Pierre KNEPPERT







AVENANT A UN MARCHÉ

Organisme : Commune de BAVANS

Titulaire du marché : Entreprise MIGLIERINA BELFILS, 5 rue de Valentigney, 25400 AUDINCOURT

Marché principal : Lot 2 – Menuiserie Bois

N° d'identification 149.1/2011/L2

Date de signature du marché par la personne responsable: 14 février 2011
Marché notifié le 14 février 2011 réceptionné le 15 mars 2011 par l'entreprise.

Objet : Bâtiment "La Ferme" - Réhabilitation et mise en conformité de sécurité.

Période de préparation du chantier: du 21 mars 2011 au 1^{er} avril 2011 (2 Semaines).
Période d'exécution: du 04 avril 2011 au 03 juin 2011 (9 Semaines)

Montant initial :	5 921.70 € HT
	7 082.35 € TTC
Montant rectifié selon les précédents avenants :	00.00 € HT
<i>Sans Objet</i>	00.00 € TTC

AVENANT N° 1

Date : 28 juin 2011

Objet : Bâtiment "La Ferme" - Réhabilitation et mise en conformité de sécurité.

Montant (en + ou en -) :	en +	582.68 € HT
	en -	1 522.92 € HT
Nouveau montant du marché compte tenu du nouvel avenant :		4 981.46 € HT
		5 957.82 € TTC

le 02.07.2011

miglierina belfils

menuiserie agencement
éco* & environnement
25 400 AUDINCOURT
miglierina.belfils@wanadoo.fr



ARTICLE 1

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié suivant les conditions fixées aux articles suivants, conformément à la décision de la Personne Responsable du Marché dûment autorisé en date du 14 février 2011.

ARTICLE 2

Les travaux engagés dans le bâtiment "La Ferme" par l'entreprise exécutant le lot n°2, ont mis en évidence la fait qu'il n'était pas nécessaire de remplacer une porte dont la maîtrise d'œuvre avait pensé qu'elle n'était pas coupe feu 1/2heure, de plus l'organigramme des cylindres de clés prévus dans la structure n'était pas nécessaire du fait de l'existence de celui-ci sur les portes changées. Cette moins value représente un montant de 1 522,92 € HT.

Par contre, quelques quincailleries et adaptation complémentaires ont fait défaut, cette plus value représente la somme de 582.68 € HT.

Ces actions figurent dans la copie de la facture n°99/11 ci-jointe.

ARTICLE 3

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original, à Bavans, le 28 juin 2011

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature du titulaire du marché.

Lu et approuvé le 02.07.2011



A Bavans, le 28 juin 2011
La personne responsable du marché.



Le présent avenant dûment signé a été notifié au titulaire ce jour: 1^{er} juillet 2011.